

---

## Décrets

---

Gouvernement du Québec

### Décret 1281-2001, 31 octobre 2001

CONCERNANT la nomination d'un adjoint parlementaire

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 258-2001 du 21 mars 2001 soit modifié par le remplacement du seizième alinéa du dispositif par le suivant :

« QUE monsieur Roger Paquin, député de la circonscription électorale de Saint-Jean à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de l'Environnement ; ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37174

Gouvernement du Québec

### Décret 1282-2001, 31 octobre 2001

CONCERNANT la ministre des Affaires municipales et de la Métropole

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), la ministre des Affaires municipales et de la Métropole exerce les fonctions du ministre des Transports quant à l'application de l'article 291.14 de la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2).

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37175

Gouvernement du Québec

### Décret 1283-2001, 31 octobre 2001

CONCERNANT l'engagement à contrat de M<sup>e</sup> Serge Woods comme sous-ministre adjoint au ministère des Régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M<sup>e</sup> Serge Woods, directeur général et greffier municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjoint au ministère des Régions, affecté au développement de la région du Nord-du-Québec, pour une période de trois ans à compter du 5 novembre 2001, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

---

### Contrat d'engagement de M<sup>e</sup> Serge Woods comme sous-ministre adjoint au ministère des Régions

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

#### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat M<sup>e</sup> Serge Woods, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre adjoint au ministère des Régions, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

M<sup>e</sup> Woods exerce ses fonctions au bureau du ministère à Chibougamau.